

Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

**Administrateur provisoire
de l'étude de feu Me POTEL
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40
etude.potel@gmail.com**



VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

**A la requête de l'INSTITUT PASTEUR DE NC et
liquidations judiciaires des Stés BAR EN MER,
MAZAL, PLANET MEDIA, TRENDY MEN'S,
LIPSTIK et Mr GUERIN C.**

**Mercredi 27 mai 2026
09:30**

**Au BAR EN MER - Les Quais
12 rue J. FERRY**

98800 Nouméa

Visites des lots 1 à 240 vendus sur désignation sur 6 sites différents : voir conditions de visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à..."

Visites des lots 241 à 262 de 8h30 à 9h30 mercredi, jour de la vente sur le site de vente

UN CHÈQUE DE GARANTIE SERA DEMANDÉ A L'INSCRIPTION

(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)

Par sécurité, le port de chaussures fermées sur les sites est obligatoire (visites et ventes)

**ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement
le jour même ou selon indications données en début de vente.**

**Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)**

Sur désignation à Nouméa



Sur désignation au Faubourg Blanchot



Sur désignation au centre-ville, rue Maréchal Foch



Sur désignation au centre-ville, angle rue Sébastopol et Verdun



Sur désignation à la Baie des Citrons



Sur désignation au Quartier Latin



Sur le site de vente



1	Table pliante carrée plateau bois rabattable, piètement métal et 2 chaises osier synthétique	7 000
2	Table pliante carrée plateau bois rabattable, piètement métal et 2 chaises osier synthétique	7 000
3	2 tables pliantes carrées plateau bois rabattables, piètement métal et 3 chaises osier synthétique	12 000
4	2 tables rectangulaires, plateau bois, piètement métal en croix et 4 chaises bistrot Thonet	20 000
5	2 tables rectangulaires, plateau bois, piètement métal en croix et 4 chaises bistrot Thonet	20 000
6	2 tables rectangulaires, plateau bois, piètement métal en croix et 4 chaises bistrot Thonet	20 000
7	2 tables rectangulaires, plateau bois, piètement métal en croix et 4 chaises bistrot Thonet	20 000
8	2 tables rectangulaires plateau alu et bois, piètement métal en croix	7 000
9	2 tables rectangulaires plateau alu et bois, piètement métal en croix	7 000
10	3 tables rectangulaires plateau alu et bois, piètement métal en croix	10 000
11	2 chaises hautes Thonet	8 000
12	Lot en mélamine : 13 bento box, 30 bols, 8 coupes à sauce et baguettes	4 000
13	Lot en céramique pour sushis : 17 plateaux, 5 ravieres de 3 compartiments et 4 individuels assortis, 16 coupelles rondes	8 000
14	Lot de 30 assiettes, 14 noires ou à motif et 16 à dessert	3 000
15	Lot vaisselle diverse : vingtaine d'assiettes, 7 plateaux en porcelaine, 10 petits plats 5 bols	4 000
16	Lot vaisselle diverse : 10 assiettes rondes, 5 plateaux rectangulaires, 24 petites assiettes rondes, 17 bols, 17 coupelles à sauce, douzaine de cuillères chinoises	4 000
17	Lot vaisselle diverse : 32 assiettes creuses porcelaine blanche, différentes tailles et 7 petites à motif fleuri	4 000
18	Lot vaisselle diverses porcelaine blanche : dizaine d'assiettes carrées et 16 assiettes rondes	2 000
19	Lot tasses et sous-tasses	2 000
20	Lot tasses et sous-tasses	2 000
21	Lot d'une quarantaine d'assiettes rondes 3 tailles différentes	5 000

22	Lot d'environ 38 assiettes plates rondes dépareillées	4 000
23	Lot de 24 grandes assiettes plates rondes	3 000
24	Lot de 24 grandes assiettes plates rondes	3 000
25	Lot de 8 assiettes en forme de coquillage, porcelaine blanche	1 000
26	Lot d'une quarantaine de verres (champagne et eau)	2 000
27	Lot de 26 verres à bière publicitaire, différentes tailles	1 000
28	Lot d'une quarantaine de verre à pied	3 000
29	Lot de 25 verres à pied	2 000
30	Lot de 18 verres à pied	1 000
31	Lot comprenant 7 tableaux ardoises pour menu, 3 tailles différentes	2 000
32	Lot de 7 spots encastrables	2 000
33	Lot de 34 verres publicitaires (bière ou whisky)	3 000
34	Lot d'une cinquantaine de verre différents modèles et 3 bouteilles en verre	4 000
35	Lot comprenant 36 verres, 6 bouteilles en verre et 6 plateaux de service	4 000
36	Machine à expresso MALONGO, tasses, sous-tasses et touillettes	3 000
37	Lot de 34 verres publicitaires et 6 bouteilles	3 000
38	Lot d'une cinquantaine de verres, différents modèles	3 000
39	Lot comprenant 27 coupes à glaces et 4 coupelles	4 000
40	Lot restauration 4 seaux à glace avec support inox, corbeilles à pain, sucriers, bacs pvc	2 000
41	Lot comprenant 2 théières et 7 tasses, 7 bouteilles à saké avec 6 tasses	3 000
42	Lot de 2 théières et 7 tasses à thé	2 000
43	Lot de 2 théières et 7 tasses à thé	2 000
44	Ventilateur à poser	2 000
45	Machine à café SCOTT	9 000
46	Table-top PROLINE	8 000
47	Caisse ECR 8200 avec tiroir-caisse et téléphone PANASONIC	10 000
48	Chaine-hifi SONY (sana enceintes)	3 000

49	Meuble réfrigéré COMERSA 3 portes battantes plateau inox avec évier intégré (derrière le bar, bien étudier l'enlèvement, prévoir dépose à première bride et pose de bouchon pour alimentation)	110 000
50	Centrale de nettoyage PROKLYN (prévoir dépose à première bride et pose de bouchon pour alimentation)	10 000
51	2 extincteurs 2kgs dioxyde et 6L eau	4 000
52	Congélateur bahut OCEAN, 350L, sur roulettes	9 000
53	6 plats rectangulaires en alu et 4 culs de poule	3 000
54	Fait-tout, marmite cuit vapeur et grande essoreuse à salade	5 000
55	3 grands plats à gratin en alu, 3 plaques rectangulaires et 9 plaques à pizza	5 000
56	Lot de contenants en pvc : boîtes avec ou sans couvercles, bacs, biberons à sauce, etc	1 000
57	Lot d'environ 50 ramequins divers dans un bac en pvc	2 000
58	Lot barman : 3 seaux à champagne, 3 shakers, seau à glaçons, pot à lait et quelques touillettes	2 000
59	Trancheuse à jambon type 300G	40 000
60	Balance YAMAMOTO UDS-200A	2 000
61	Étagère inox 157*30, prévoir dépose	7 000
62	Étagère inox 198*30, prévoir dépose	9 000
63	Meuble inox, 2 portes coulissantes 120*38 (prévoir dépose)	20 000
64	Meuble inox, 2 portes coulissantes 120*38 (prévoir dépose)	20 000
65	Table inox 90*60, 2 niveaux, sur roulettes	15 000
66	Table inox, 80*80	11 000
67	Meuble réfrigéré inox, 2 portes battantes	50 000
68	Lave-mains inox à commande fémorale avec distributeurs à papier et savon (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons)	10 000
69	Meuble réfrigéré inox, 4 portes battantes	85 000
70	Plancha inox DIAMOND	35 000
71	Piano inox DIAMOND, 4 feux et four (porte à refixer)	65 000
72	Plancha double BERTOS, dessus en fonte et four en partie basse	60 000
73	Lave-vaisselle ADLER	30 000
74	Lot de 6 tabourets de bar pvc moulé blanc et piètement alu	9 000

75	Mange debout carré, plateau mélaminé bois clair et piètement métal noir avec 4 tabourets de bar pvc moulé blanc et piètement alu	10 000
76	Mange debout carré, plateau mélaminé bois clair et piètement métal noir avec 4 tabourets de bar pvc moulé noir et piètement alu	10 000
77	Lot de 2 poubelles à clapets en pvc bleu	3 000
78	Blender KITCHENAID, pour pièces à priori	2 000
79	Lot comprenant 2 tableaux ardoise, 14 plateaux de service en pvc noir et 16 biberons à sauce	3 000
80	Lot de 7 carafes en verre, 14 tasses à café et 5 sous-tasses	2 000
81	Lot de 12 assiettes rectangulaires en porcelaine blanche, 3 bouteilles et 8 verres divers	3 000
82	Vide déchets mélaminé blanc et petite poubelle à clapets pvc marron	5 000
83	2 extincteurs : 6L et 2kg	5 000
84	Tablette tactile (écran qui se décolle) sur support avec tiroir-caisse (avec clés) et 2 imprimantes à tickets OXHOO	12 000
85	Lot batterie de cuisine en inox : 3 saladiers, 3 casseroles, passoire et chinois	5 000
86	Lot de 4 bacs gastro, 6 plateaux en inox et 3 plaques à pizza rondes	4 000
87	2 seaux en inox	1 000
88	Lot d'ustensiles de cuisine	2 000
89	Congélateur à glaces, 2 portes vitrées coulissantes, sur roulettes	15 000
90	Meuble réfrigéré COOLHEAD avec plateau, dossier et rebords latéraux en marbre, 3 portes battantes, sur roulettes (plus de 200 de long environ)	110 000
91	Machine à glaçons ICETECH	40 000
92	Lave-mains inox à commande fémorale avec distributeurs à papier et savon (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	12 000
93	Plancha à gaz en inox, sans marque apparente	40 000
94	Friteuse inox, un bac	35 000
95	Friteuse inox, un bac	45 000
96	Lave-mains inox à commande au pied avec distributeurs à papier et savon (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	12 000
97	Centrale de nettoyage PROKLYN (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	10 000
98	Petit meuble métallique, 2 portes coulissantes	9 000

99	Lot de 2 étagères inox, 2 niveaux (100x50 chacune)	20 000
100	Grande plonge inox à grand dossier et un rebord latéral, deux bacs, robinet, paillasse à droite et étagère en partie basse (240 de long environ), avec diffuseur de produits mural (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	45 000
101	Support roulant pvc gris pour sac poubelle et chaise en bois et métal	3 000
102	Tuyau bleu avec douchette (prévoir dépose avec pose de bouchons obligatoire)	4 000
103	Lave-mains inox sur équerre sans robinetterie, avec distributeurs de papier et savon (prévoir dépose à première bride avec pose de bouchons obligatoire)	8 000
104	Salamandre inox	15 000

Visites des lots 1 à 104 : mercredi 27 mai de 7h30 à 9h aux restaurants "BIG FOOD" et "KOBAYA", 15 rue Auguste BRUN, quartier latin

Sur désignation à la Baie des Citrons

Mises à Prix:

105	Lot de 3 tables carrées plateau décor mélaminé et 6 fauteuils pvc moulé vert	12 000
106	Lot de 4 tables carrées plateau décor mélaminé et 8 fauteuils pvc moulé vert	16 000
107	Destructeur d'insectes, à déposer	2 000
108	Chauffage de terrasse forme pyramide	7 000
109	2 extincteurs : 6L et 6kg	5 000
110	2 extincteurs : 6L et 2kg dioxyde de carbone	4 000
111	Système de surveillance KGUARD SECURITY (sans caméra), écran HYUNDAI, modem TPLink et 4 téléphones	9 000
112	Caisse tactile UNIWELL HX-5500 avec écran client DP101A, tiroir-caisse, 2 imprimantes à tickets et quelques fournitures, tablette (sans câble) et adaptateur audio jack	55 000
113	Lot de 4 plantes artificielles	1 000
114	Livre "LE DIT DU GENJI", 3 tomes illustrés et tableau décoratif	2 000
115	Lot de 3 théières japonaises en fonte, un bocal et 5 bouteilles en verre	2 000
116	Lot de 3 théières japonaises en fonte, un bocal et 5 bouteilles en verre	2 000
117	Lot de baguettes, cuillères chinoises, paniers, plateaux à sushis, coupelles, biberons à sauce et bouteilles à soja	2 000
118	Lot d'un bac pvc et 2 planches à découper téflon avec support inox	3 000
119	Lot de 2 planches à découper en téflon avec support inox, gamelle et ustensiles de cuisine	4 000

120	Mandoline DE BUYER	3 000
121	Marmite à riz SURFLINE	2 000
122	Lot de 2 marmites à riz	4 000
123	Friteuse électrique sans marque	3 000
124	Lot de 4 bacs gastro, 7 plats dont 2 perforés et rafraîchisseur inox	3 000
125	Réfrigérateur HOTPOINT Ariston	8 000
126	Étagère égouttoir inox, un barreau à refixer	5 000
127	Étagère, 3 colonnes de 4 niveaux (300x40x200ht environ)	12 000
128	Lot de 3 vestiaires métalliques de 2 casiers	7 000
129	Lot de cagettes pvc et sac de transport isotherme	3 000
130	Lave-vaisselle ARISTARCO AP5035 sur support	40 000
131	Etagère inox avec dossier et rebords latéraux, 180x30 environ (à déposer)	9 000
132	Meuble réfrigéré inox HOSHIZAKI, 3 portes battantes (180x74 environ)	70 000
133	Centrale de nettoyage DIVERSEY, prévoir déposer à première bride avec pose de bouchons obligatoire	8 000
134	Meuble réfrigéré inox avec dossier, 2 portes battantes (130x60 environ)	40 000
135	Cellule de refroidissement DIAMOND Jumbo Line (70x63 environ)	55 000
136	Rideau, 5 lamelles (à déposer)	1 000
137	Meuble HOSHIZAKI, 2 portes vitrées coulissantes (120x60 environ)	20 000

Visites des lots 105 à 137 mardi 26 mai de 14h30 à 15h30 au restaurant SO SUSHI, 27 promenade Roger LAROQUE, Baie des citrons

Sur désignation au centre-ville

Mises à Prix:

138	Extincteur 6L eau pulvérisée	2 000
139	Lot de 2 appliques et 2 luminaires simples en verre (pose de wagos obligatoire lors de l'enlèvement)	4 000
140	Lot comprenant 2 coussins tissu rose et colonne pvc 4 tiroirs, sur roulettes	3 000
141	Baie informatique SATNET, vide, avec clé	4 000
142	Portier antivol CHECKPOINT avec quelques antivols et pince SENSORMATIC	30 000
143	Lot d'accessoires : colliers, bracelets, pochettes, ceintures	25 000

144	Lot comprenant 2 étoles, 6 ceintures, 3 sacs	18 000
145	Grand sac velours moutarde, pochette, bandeau, étole et 2 ceintures	15 000
146	Grand sac velours moutarde, pochette, bandeau, étole et 2 ceintures	15 000
147	6 paires de chaussures T36	12 000
148	7 paires de chaussures T35/36	14 000
149	2 paires de chaussures T41	5 000
150	3 paires de chaussures T40	6 000
151	5 paires de chaussures T39	10 000
152	5 paires de chaussures T39	10 000
153	2 paires de chaussures T38	4 000
154	5 paires de chaussures T37	10 000
155	5 paires de chaussures T37	11 000
156	9 vêtements féminins tailles diverses	12 000
157	17 vêtements féminins tailles diverses	27 000
158	27 vêtements féminins taille XS	34 000
159	26 vêtements féminins taille M	30 000
160	23 vêtements féminins taille M	31 000
161	23 vêtements féminins taille L	33 000
162	26 vêtements féminins taille S	52 000
163	25 vêtements féminins taille XS	44 000
164	21 vêtements féminins taille L	44 000
165	9 vêtements féminins taille L	20 000
166	14 vêtements féminins taille M	28 000
167	17 vêtements féminins taille M	40 000
168	20 vêtements féminins taille XL	24 000
169	15 vêtements masculins taille XS/S	23 000
170	10 vêtements masculins taille M	21 000
171	10 vêtements masculins taille M/L	21 000
172	14 vêtements masculins taille L	27 000

173	13 vêtements masculins taille XL	22 000
174	13 vêtements masculins taille XXL	21 000
175	6 vêtements masculins taille XXXL	9 000
176	10 vêtements masculins taille 4 à 6XL et une écharpe	19 000
177	13 vêtements masculins taille M	21 000
178	14 vêtements masculins taille L	19 000
179	18 vêtements masculins taille L	18 000
180	19 vêtements masculins taille XL	19 000
181	18 vêtements masculins taille XL	18 000
182	10 vêtements masculins taille 2XL	13 000
183	16 vêtements masculins taille XL	16 000
184	11 paires de chaussures tailles diverses	18 000
185	Shorts de bains et sous-vêtements masculins tailles diverses	10 000
186	Lot de 4 chemises T L/42	8 000
187	Lot de 4 chemises T XL/43	9 000
188	Lot de 4 chemises T XL/43	9 000
189	Lot de 4 chemises T XL/43	9 000
190	Lot de 4 chemises T XL/44	9 000
191	Lot de 4 chemises T XL/44	9 000
192	Lot d'une quarantaine de chemises tailles diverses	60 000
193	4 vêtements masculins taille S	8 000
194	10 pantalons T30	22 000
195	10 pantalons T31	22 000
196	11 pantalons tailles diverses	22 000
197	10 pantalons T34	22 000
198	10 pantalons T34	22 000
199	10 pantalons T34	22 000
200	10 pantalons T34	22 000
201	10 pantalons T34	22 000

202	10 pantalons T32/33	22 000
203	10 pantalons T33	22 000
204	10 pantalons T36	22 000
205	10 pantalons T36	22 000
206	7 pantalons T38	16 000
207	8 pantalons T38	18 000

Visites des lots 138 à 207 : mardi 26 mai de 12h à 13h30 au magasin
TRENDY MEN'S / LIPSTIK à l'angle des rues de Verdun et Sébastopol à
Nouméa

Sur désignation rue du Maréchal FOCH

Mises à Prix:

208	Extincteur 6L	3 000
209	Meuble mélaminé gris foncé, 4 portes battantes (pieds abimés) 200x100ht environ	5 000
210	Banquette d'accueil en demi cercle, tissu blanc (tâché), 200 de diam. avec fauteuil rond pivotant imitation velour noir	9 000
211	Armoire mélaminé blanc, 2 portes battantes, 4 étagères, 180de haut environ	10 000
212	Bureau droit mélaminé bois et piètement métallique (200 de long environ), caisson métal vert 3 tiroirs et fauteuil dactylo	9 000
213	Étagère mélaminé noir, 3 niveaux (110 de haut environ)	4 000
214	Bureau droit, plateau verre et piètement métal blanc (105 de long environ)	6 000
215	Lot de fournitures de bureau	4 000
216	Bureau droit plateau en verre et piètement métal (100 de long) avec chaise dactylo tissu rouge	9 000
217	Ensemble informatique comprenant écran VIEWSONIC, unité centrale LENOVO Thinkcenter, claviers, boîtier onduleur 6 prises et téléphone standard	15 000
218	Calculatrice imprimante thermique CJ1452T JET, 2 caisses à monnaie, téléphone standard et boîtier onduleur 6 prises	3 000
219	Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants marron, 5 étagères	15 000
220	Bureau droit plateau verre et piètement bois noir abîmé (140 de long environ) et 3 caissons mélaminé ou métal	10 000
221	3 oriflammes	4 000
222	Étagère mélaminé bois, 7 niveaux (100x200ht environ)	5 000

223	Bureau droit plateau verre et piètement métal avec étagère haute plateau verre (100 de long environ) et petit meuble mélaminé bois (50x50ht environ)	7 000
224	Armoire métallique, 2 portes coulissantes, 4 étagères	14 000
225	Étagère mélaminé bois foncé, 4 niveaux (100x110 de haut)	4 000
226	Lot d'un grand tableau blanc (260 de long environ), à déposer et 3 petits (blanc ou liège)	3 000
227	Lot ménage	2 000
228	Lot de fournitures de bureau	2 000
229	Calculatrice imprimante thermique et 4 téléphones standard	2 000
230	Lot d'un écran SHARP et 2 ordinateurs portables FUJITSU et EMACHINES (à priori pour pièces)	4 000
231	iMac A1418 avec boîtier onduleur 6 prises, téléphone standard AVAYA et téléphone SIEMENS	25 000
232	iMac A1224 avec boîtier onduleur 6 prises, téléphone standard AVAYA et téléphone GIGASET	13 000
233	iMac A1418 (pour pièces) avec boîtier onduleur 6 prises et 2 téléphones standard AVAYA	3 000
234	Bureau droit mélaminé bois et piètement métallique, caisson mélaminé gris foncé (un tiroir cassé) et fauteuil dactylo	6 000
235	Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants, 3 étagères (110x130ht environ)	11 000
236	Bureau droit plateau laqué blanc et piètement métal blanc et fauteuil dactylo	9 000
237	Bureau droit plateau mélaminé bois clair, 4 casiers en partie droite avec fauteuil dactylo	8 000
238	Bureau droit mélaminé bois (200 de long environ), caisson métallique et fauteuil dactylo	10 000

Visites des lots 208 à 238 mardi 26 mai 2026 de 13h45 à 15h - chez TÉLÉ NC, au 5e étage de l'immeuble LE FEILLET, 29bis rue Maréchal Foch, Nouméa

Sur désignation Faubourg Blanchot

Mises à Prix:

- 239 MAZDA CX7 break, 5 places, 11cv, essence
- Marque : MAZDA
- Type Commercial : CX7
- Immatriculation : 336 924 NC
- Kilométrage : 57.208
- 1ere Mise en Service : 10/05/2011
- Type administratif : ER19L3
- N° de série : JM7ER19L8B0224611
Bruit moteur
- Visites mardi 26 mai, à 16h30 après prise de rendez-vous à l'étude au 44.10.22

Sur désignation avenue Paul DOUMER

Mises à Prix:

- 240 Groupe électrogène FG WILSON, 88kva, année 2012, 52h, entretien régulier effectué 750 000
- Visites mardi 26 mai à l'Institut PASTEUR au centre-ville - Prendre rendez-vous auprès de Mr COCHOU au 79.24.83

Sur le site de vente

Mises à Prix:

- 241 Meuble à cigarettes métal et mélaminé noir, un rideau coulissant, 3 niveaux 3 000
- 242 Lot d'environ 55 porte-menus A4, couleur bordeaux avec 2 casiers de rangements assortis 5 000
- 243 Canapé 3 places tissu velours 7 000
- 244 Panneau publicitaire déroulant 1 000
- 245 Lot yoga : 2 tapis, 3 coussins (dont un grand rectangulaire) et 2 plaids 1 000
- 246 Lot d'un ionisateur d'air Teqoya et casque BEATS 12 000
- 247 Lot de 3 lustres style industriel métal noir (2 en diam 60, l'autre plus petit), prévoir dépose à première bride et pose de wagos 6 000
- 248 Lot de 2 appliques doubles en bois et métal style galva, prévoir dépose à première bride et pose de wagos 2 000
- 249 Lot de 2 appliques doubles en bois et métal style galva, prévoir dépose à première bride et pose de wagos 2 000
- 250 Lot de 2 lustres de 3 lampes en verre style billard, prévoir dépose à première bride et pose de wagos 4 000
- 251 Machine à café expresso professionnelle INECO, 2 becs 55 000
- 252 Etagère inox 2 pieds 6 000
- 253 Lot de contenants en pvc (divers modèles), 4 cagettes et bacs à patons 4 000

254	Lot de 6 grandes cagettes pvc	7 000
255	Bain marie modèle AA693H avec 3 bacs gastro GN 1/3	7 000
256	Lampe chauffante à quartz ROBAND HQ1500E (prévoir dépose)	19 000
257	Armoire de stérilisation de couteaux (prévoir dépose)	6 000
258	Lot de rapiers, petites cocottes, cuillères diverses (principalement en porcelaine blanche)	4 000
259	Toaster sous plaque à snacker ROBAND GT600	47 000
260	Four à pizza XTS, une bouche avec quelques plaques	30 000
261	Hotte inox (uniquement la partie "cuisine", sans le conduit ni tourelle d'extraction)	110 000
262	Pompe à chaleur (à vidanger, pose de bouchons obligatoire)	120 000

Visites des lots 241 à 262 de 8h30 à 9h30 mercredi 27 mai 2026 sur le site de vente, au BAR EN MER, Les Quais FERRY

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE:

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tgc 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

A la requête de l'INSTITUT PASTEUR DE NC et du 27/05/2026 à 98800 Nouméa
liquidations judiciaires des Stés BAR EN MER,
MAZAL, PLANET MEDIA, TRENDY MEN'S,
LIPSTIK et Mr GUERIN C.

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur

N° de Lot	Descriptif du lot	Offre maximum en F CFP hors frais et hors TGC	Prix adjudgé hors frais et hors TGC

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

- " s'écarter de l'ordre du catalogue,
- " réunir ou diviser des lots,
- " retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente. Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

- pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;
- pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON
Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 16138102061 RIB 08
FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCNN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Preneur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

- tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,
- tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

- que pour des raisons de sécurité, le port de chaussures fermées est obligatoire sur les sites de visites et de ventes
- que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.
- que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organisme divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursé.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Déf n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n°2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier) Il est rappelé qu'en application de l'article R 344-1 du code national de la route rendant applicable l'article L325-1-1 dudit code en Nouvelle Calédonie, relatif à la confiscation des véhicules par les juridictions judiciaires pénales : "si la confiscation est ordonnée, le véhicule est remis au service des domaines en vue de sa destruction ou de son aliénation. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge de l'acquéreur".

Le commissaire-priseur pourra exiger la signature de l'adjudicataire sur le procès-verbal de vente et sur le décompte du prix de vente qui demeurera annexé audit procès-verbal.

ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET LES GARANTIES

ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGES

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets.

Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailer.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.